

## Assemblée Générale des Retraité-es

de l' académie de Versailles

**Vendredi 20 mai 2016 14h - 16h30**

au Siège national du SNES (2ème étage) 46, avenue d'Ivry PARIS (m° Olympiades)

**ODJ:** questions d'actualité. compléments sur le congrès du SNES  
action intersyndicale des retraité-es du 9 juin: fiscalité et pouvoir d'achat  
questions diverses  
pot amical pour poursuivre les échanges

**Edito** **L'actualité bouge vite** en ce moment. La loi travail est en débat à l'Assemblée Nationale depuis le 3 mai et devrait être soumise aux votes des députés le 17 mai, avant ceux du Sénat.

- **On annonce quelque 5000 amendements**, signes du débat tendu que suscite ce projet tant du côté des forces de droite qui usent du prétexte de quelques aménagements qui préservent pourtant la philosophie générale du texte que de la part de ceux qui entendent et soutiennent l'exigence de retrait portée par les nombreuses mobilisations intersyndicales et par des participants à "Nuit Debout" qui ont rejoint les organisations de salarié-es et d'étudiants dans les manifestations du 1er mai et dans les meetings intersyndicaux, notamment à Paris, organisés le 3 mai. Les parlementaires ont une lourde responsabilité face à un texte qui engage la société tout entière (cf pages 2 et 3).

N° Commission paritaire  
1117S05547 N°ISSN 1291-5246.  
Hebdomadaire prix de vente 2  
euros. Abonnement 12 euros. Edité  
par section académique de Snes de  
Versailles (Syndicat national des  
enseignements du second degré) 3  
rue Guy de Gouyon du Verger -  
94112 Arcueil cedex - Tél. : 01 41  
24 80 56. Directeur de publication  
David Rafroidi. Imprimé par l'im-  
primerie spéciale du Snes

- **Le gouvernement est mis en difficulté** par une mobilisation qui ne désarme pas et qui met en cause ses orientations libérales, son choix de l'austérité et des régressions pour les salarié-es et de cadeaux et de profits pour le grand patronat.

- **Mais au mépris des règles de la démocratie**, il s'obstine à refuser le vrai dialogue social, manoeuvre en recul par des opérations de communication, quelques annonces (concrétisées comment?) pour les jeunes, les fonctionnaires, les professeurs des écoles...

- **Dans le même temps**, la violence de charges de police contre des manifestants pacifiques, la répression contre des syndicalistes et des jeunes dont des vidéos et des témoignages montrent qu'ils n'étaient

pas des casseurs, servent de moyens d'intimidation et de diversion. Inacceptable.

- **Un coup de force (49-3) n'est pas à exclure.** Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDEL viennent de décider une nouvelle journée d'action **le jeudi 12 Mai: Manifestation Denfert-Rochereau 14h**
- **La mise en scène** gouvernementale sur la refondation de l'école le mardi 3 mai n'a fait qu'entretenir "l'entre soi" d'officiels satisfaits quand la majorité de la profession et des parents de plus en plus nombreux rejettent la réforme des collèges et que des actions se mènent aussi contre la réduction des moyens à la rentrée, l'absence de remplacements de professeurs... La mobilisation se poursuit menée principalement par le SNES pour le retrait de la réforme.
- **Le droit** au rêve et à d'autres horizons que l'austérité et les régressions déjà imposées ou dans les cartons ministériels (cf p.4), les retraité-es le défendent aussi à travers leurs revendications. L'intersyndicale des organisations de retraité-es CGT, FO, FSU, FGR-FP, CGC, CFTC, Solidaires, LSR et UNRPA, maintient la pression par une nouvelle journée de mobilisation le jeudi 9 juin. Elle ouvre aussi des perspectives d'action pour la rentrée (cf p.5).
- **Le scandale** de LuxLeaks ( et du procès en cours), celui des Panama papers lèvent une partie du voile sur l'ampleur des fraudes fiscales et des richesses qu'elles dérobent au fisc, ce que le SNES et la FSU, avec d'autres organisations, ne cessent de dénoncer. Ajoutons-y les salaires que s'octroient les grands patrons qui mettent leurs salarié-es à la diète ou les licencient, la flambée des dividendes... Contre-propositions dans l'action: nous sommes toutes et tous concerné-es.

**Voilà une actualité riche, ample matière à débats ensemble le 20 mai.**

Martine Beaułu-Barlier

### Sommaire

1. **Edito page une**
2. **Loi Travail pages 2 et 3**
3. **Nos pensions les intéressent page 4**
4. **Actions retraités à venir page 5**

# Loi travail : le véritable objectif, la déflation salariale pour tous

## « Licencier pour embaucher » : paradoxe et imposture

- **La justification officielle de la Réforme** est de lever l'obstacle supposé à l'embauche que constituerait la protection du salarié en cas de licenciement lié à une difficulté future de l'entreprise, cela s'appuyant sur des modèles étrangers (Espagne notamment) censés confirmer cette thèse : la protection des travailleurs en CDI jouerait globalement contre l'emploi et favoriserait le développement des CDD et de la précarité.
- **En réalité**, l'expérience de ces dernières années montre bien, hélas, qu'il est tout à fait possible au patronat de licencier et supprimer des emplois : ce qui est visé est simplement les garanties juridiques qui encadrent encore cela et les indemnités qui en découlent.
- **Les comparaisons internationales** (cf études de l'OCDE) montrent bien qu'il n'y a aucune corrélation entre le niveau de protection des travailleurs et le chômage : dans l'exemple espagnol, où effectivement les licenciements ont été facilités à l'extrême, le chômage est à 22.5 % des actifs (46 % chez les jeunes) et depuis 2008, 700 000 espagnols ont été contraints à l'exil.
- **Un employeur n'embauche pas** s'il n'a pas la perspective de vendre sa production : **le principal obstacle au redémarrage de l'emploi est dans la réduction de la demande**, fruit des politiques d'austérité menées en France et en Europe.
- **Le pacte de responsabilité** a distribué aux entreprises plusieurs dizaines de milliards d'argent public, sous forme de réduction des cotisations sociales et d'exemptions fiscales, tout cela au prix de la réduction des dépenses publiques (les services publics, la protection sociale) et pour quel résultat ? **Monsieur Gattaz, véritable co-auteur de ce plan, avait promis un million d'emplois : où sont ils ?**



## L'objectif réel, contraindre à la baisse des salaires

- **Le contenu même** de la loi confirme que l'objectif n'est pas l'emploi, bien au contraire. Les dispositions visant à payer moins les heures supplémentaires, voire dans certains cas à ne pas les payer (possibilité d'un temps de travail porté à 38, 39, 40 heures avec un salaire maintenu sur la base de 35 heures, soit une baisse du salaire horaire) jouent directement contre de nouvelles embauches.
- **En réalité, en facilitant les licenciements, il s'agit d'obtenir des salariés fragilisés, précarisés, plus à même d'accepter, sous le chantage de l'emploi, des baisses de salaire**
- Tous les états de l'UE sont engagés, dans le cadre des

traités européens, dans une course sans fin au moins disant social (sur les salaires et retraites, les services publics, la protection sociale), corollaire de l'appétit sans limites du capital financier.

- Cette orientation ne fait qu'accroître les tensions et les déséquilibres en Europe, elle a généré une situation désastreuse en Europe du Sud, mais il s'agit de faire encore un (grand) pas de plus dans la voie qui, manifestement, pour quiconque n'est pas inféodé au pouvoir de « la finance », a plus qu'échoué.

**La direction prise est sans issue : les salaires d'aujourd'hui sont les emplois de demain, les réduire c'est aggraver encore le chômage.**

## Une clé, l'inversion de la hiérarchie des normes, la fragilisation des salariés

- **Aujourd'hui**, un accord de branche ne peut se substituer à la loi que s'il est plus favorable, idem pour un accord d'entreprise ; avec la loi El Khomri, ce serait l'inverse. Un accord d'entreprise pourrait contrevenir à la loi et être plus défavorable (sur le temps de travail, les conditions de travail, le paiement des heures supplémentaires).
- **Or, le rapport salarial** est fondamentalement inégal, au désavantage du salarié. Suite aux luttes menées par le mouvement ouvrier, la loi a servi à corriger ce déséquilibre, sur le travail des enfants, puis sur la durée de la journée de travail, puis sur la mise en place (en 1910) du code du travail.
- **Dans la dernière période**, l'explosion des CDD, comme l'extension de la précarité dans la fonction publique ont accentué la fragilité des salariés, individuellement bien sûr mais aussi collectivement (il est plus difficile d'obtenir de meilleures conditions de travail et de salaire quand une bonne part des salariés sont précaires)
- **La loi El Khomri**, à l'inverse du processus amorcé il y a 150 ans, stipule que la loi deviendrait facultative, et que chaque entreprise, en somme, concocterait son code du travail particulier. **C'est instituer l'arbitraire en règle.**

*Jean-Jacques Duchon*

**Ce serait une erreur de considérer que la réforme (la démolition) du code du travail ne concernerait que les seuls salariés du privé : public ou privé, actifs ou retraités, cette réforme concerne toute la société qu'elle ramènerait un siècle en arrière.**



# La loi Travail: une arme contre la Fonction publique et la société ?

## Dans les orientations gouvernementales

(loi travail, réforme des collèges, retraites...) une **même dynamique est à l'œuvre**, lourde de régressions du pouvoir d'achat, des droits collectifs, des conditions de travail, de la liberté dans l'exercice de ce travail, de précarité accrue.

## Elle sous-tend une conception de la société

fondée sur la recherche de boucs émissaires, la xénophobie, la division du peuple en fragments concurrents et une logique répressive et sécuritaire pour permettre une recherche du profit sans entraves. Il est vital de les combattre et de porter un projet de société alternatif.

- **L'évolution du droit de la Fonction publique** (FP) est déjà marquée par son rapprochement avec les conditions d'emploi dans le privé (place des contractuels, précarisation des droits...).
- **La « convergence » des régimes de retraites**, sous couvert d'« équité », n'a rien fait gagner aux salariés du privé, mais durées et taux de cotisations ont augmenté pour les fonctionnaires.
- **L'expérience des pays d'Europe du Sud** montre que, lorsqu'on passe à un degré supérieur de l'offensive libérale, le secteur public et la fonction publique deviennent la cible.
- **Or le statut de la FP**, né en 1946, reste un outil de la démocratie, qui protège les fonctionnaires (un peu plus de 5 Millions<sup>(1)</sup>) de l'arbitraire et des pressions locales et contribue à l'égalité de traitement des droits des citoyens. Or, si la loi passe, Annick Girardin appelle à sa « transposition dans la fonction publique ...»

## Les trois Fonctions publiques sont concernées.

Dans le collimateur par exemple

- **Le recrutement** : au nom du respect de l'égalité entre les candidats, le recrutement par la voie du concours demeure le principe dans la FP, il marque le début d'une carrière. Or le ministère de la FP a

déjà annoncé (puis a dû retirer) la proposition de recrutements en catégorie B sans concours...

- **le temps de travail et les missions**: l'organisation du temps de travail et les heures supplémentaires gérées au local, les fonctionnaires le subissent déjà, mais avec un statut qui limite les arbitraires.
- **Dans l'Education Nationale**, la mise en concurrence au niveau local des disciplines, voire des collègues fait écho à l'inversion de la hiérarchie des normes.
- **Le compte personnel d'activité** : il est dans la Loi Travail pour tous les salariés et la volonté de le définir par voie d'ordonnances dans la fonction publique a alerté la FSU qui refuse que l'individualisation des parcours mette en cause des droits collectifs.
- **La médecine du travail** : les médecins du travail dénoncent la Loi Travail. L'art 44 suggère une visite à l'embauche et le reste ... facultatif, sauf accident ! Le retour au XIX<sup>ème</sup> siècle : on trie les salariés aptes puis ... ils bossent !
- **Rappelons** qu'elle est quasi inexistante dans l'Éducation Nationale où la pénibilité du travail n'est toujours pas reconnue. Les fonctionnaires ont aussi des droits nouveaux à conquérir comme le revendiquent le SNES et la FSU.

## Ce projet impacte la société toute entière.

- **C'est la déstabilisation globale** du salariat qui est visée. En France près de 80% des salariés sont en CDI entre 28 et 58 ans, beaucoup trop pour le patronat qui souhaite plus d'asservissement dans le travail avec des travailleurs ayant moins de droits pour résister ou pour trouver une émancipation dans le travail.
- **Il trouve un appui** dans le droit européen, qui vise à construire un marché unique des travailleurs (fonctionnaires ou travailleurs du secteur privé).

**« D'urgence, il faut « désemployer l'avenir ! » »**

*Mireille Breton*

1) Fin 2013, on comptait 2,45 millions de fonctionnaires d'Etat (ministères et opérateurs de l'Etat), 1,91 millions de territoriaux, et 1,15 million d'agents dans l'hospitalière (Source Insee, avril 2015).

2) Maïakovski

**On aimerait bien** annoncer un frémissement, une promesse d'embellie pour les pensions et retraites. Las, ce n'est pas dans ce sens que souffle le vent néolibéral pour attiser les foyers des profits capitalistes dans une société transformée en vaste marchandise.

## L'accord sur les retraites complémentaires AGIRC (cadres) et ARRCO (non cadres),

tout d'abord, signé en octobre 2015 par la CFDT, la CGC, la CFTC et les organisations patronales Medef, CGPME et UPA, mérite qu'on s'y arrête pour les orientations qu'il acte et que vont subir les fonctionnaires polypensionné-es et pour les signaux adressés à l'ensemble des régimes de retraites.

**En avril 2016, le Conseil d'Orientation des Retraites (COR)** a livré une étude des effets sur les retraites complémentaires de cet accord. Si le patronat a obtenu de limiter sa contribution à 700 millions (sur 6 milliards à dégager) qui seront compensés par une baisse des cotisations patronales pour la branche accidents du travail-maladies professionnelles (un mauvais coup supplémentaire pour la Sécurité sociale, donc pour les salariés), le coût est infiniment plus lourd pour les actifs et les retraités.

**Deux mesures vont amputer un peu plus le pouvoir d'achat des retraité-es** sachant que la retraite complémentaire représente en moyenne 60% de la pension des cadres et 30% de celle des non cadres:

- **report de la revalorisation annuelle** au 1er novembre, au lieu d'avril: 300 millions d'économies en 2017 avec montée en puissance les années suivantes. Or "les reports de calendrier de revalorisation entraînent une perte durable de pouvoir d'achat" note le COR dans une autre étude sur le pouvoir d'achat des retraités.
- **sous-indexation des pensions** de 1% par rapport à l'inflation (avec clause plancher interdisant d'en réduire le montant): 1,3 milliard d'économies dès 2017. Voilà un gel qui ne dit pas son nom... et qui n'est pas sans rappeler l'augmentation invisible de 0,1% que nous avons perçue en octobre 2015.

## Plus pénalisants encore sont les mécanismes destinés à réduire le montant des retraites dès 2019:

- **baisse pour tous du taux de remplacement** au moment de la liquidation de la retraite malgré une forte augmentation de la "cotisation" salariale (ce régime fonctionnant par points). La perte serait de l'ordre de 4,5% pour un cadre né en 1959.
- **décote particulièrement rude de 10% sur 3 ans** pour une retraite complémentaire prise à 62 ans avec le nombre d'annuités requis... qu'on ajoute à la baisse de la pension à la liquidation! La décote s'annule si la retraite est prise à 63 ans, la retraite du régime général et de la

complémentaire devant être prises en même temps. Et le COR d'évaluer les effets de la surcote promise à 64 ans (+ 10%) ou à 65 (+20%)... comme contrepartie aux régressions!! La ficelle est grosse pour tenter de faire passer l'incitation au report de l'âge d'accès à la retraite!

## D'autre part les institutions rattachées au Premier Ministre font preuve d'une activité de mauvais augure concernant les retraité-es.

Après les propositions du Conseil d'Analyse Économique de réduire les dépenses de retraite en verrouillant la revalorisation annuelle des pensions (cf circulaire précédente), c'est au tour de **France Stratégie** (ex- Commissariat général à la stratégie et à la prospective) de produire une note intitulée "**Jeunesse, Vieillesse, quelles politiques?**"

Le titre est déjà tout un programme, que ne dément pas le contenu partiel et partiel qui remet le couvert sur le conflit entre générations et ne voit dans notre société que des inégalités ... entre les jeunes et "les âgés". Tout cela pour conclure sur "**un rééquilibrage des transferts publics des âgés vers les jeunes et les actifs**".

Vous avez deviné les pistes suggérées: baisse des dépenses en faveur des personnes âgées (peu importe qu'elles financent la majorité de ces dépenses), "plus grande mise à contribution des plus âgés" (Bercy ou E. Macron peuvent avoir des idées) "vieillesse actif qui vise à prolonger la contribution des seniors"(retarder le départ à la retraite au lieu de libérer des emplois pour les jeunes? obliger les retraité-es à compléter leurs pensions déclinantes?)

## Qui veut réduire les dépenses pour les retraites les accuse de tous les maux. A nous de faire front en restant solidaires et mobilisés.

Martine Beaulu-Barlier

## Hommage à Antoine Verpilleux

Antoine était le doyen des syndiqués du SNES de l'académie de Versailles avec ses 95 ans. Né le 5 septembre 1921, il se syndique dès ses 14 ans comme apprenti électromécanicien à Saint Etienne. Résistant, dirigeant local du PCF, il adhère au SNES lorsqu'il devient professeur d'électromécanique.

Lors des assemblées de la section des retraité-es de Versailles auxquelles il a participé plusieurs fois, nous avons pu apprécier son implication dans l'actualité, son esprit critique, son sens de la justice sociale. Sa dernière action militante a été de figurer sur une des listes qui se présentent au prochain vote

interne du syndicat.

Il a été enterré au cimetière de Longjumeau le 22 avril dernier au côté de sa femme, en présence de ses 8 enfants, 46 petits enfants, une centaine d'arrière petits enfants, d'une foule nombreuse où se trouvait la maire de Longjumeau.

Antoine, ton combat continue comme l'ont aussi affirmé ceux qui ont chanté "*Au temps des cerises*" lors de tes obsèques.

Maxence Lambert Alain Veysset  
Martine Beaulu-Barlier



# Actions retraités-es à venir

## Des actions, il en faudra car sous l'effet de mesures décidées par le gouvernement le pouvoir d'achat des retraités s'effrite !

Dernièrement (1er novembre 2015) le gouvernement nous a fait l'aumône d'une augmentation de 0,1%. Mais il faut croire que c'est un effort insupportable car il cherche à reprendre d'une main, celle du fisc, ce qu'il donne de l'autre.

C'est pourquoi l'intersyndicale des « 9 »<sup>1</sup> qui s'est réunie mardi 12 avril, a demandé une audience au Ministère des Finances sur des mesures qui contribuent à détériorer le pouvoir d'achat des retraités :

- suppression de la demi-part des veufs et des veuves<sup>2</sup>.
- Fiscalisation de la majoration de 10% pour trois enfants<sup>3</sup>.

Le Ministère propose d'ajouter la question de la retenue à la source et l'intersyndicale demandera aussi des explications sur l'obligation progressive de déclarer ses revenus par internet.

L'intersyndicale publiera un communiqué de presse pour annoncer l'audience, dont la date n'est toujours pas fixée en ce début du mois de mai, puis un second pour en rendre compte. D'autres actions suivront :

- **adresse aux groupes parlementaires** pour exposer la réponse du ministre et nos revendications (sans être pessimiste ni faire de procès d'intentions, on peut penser qu'il en restera après l'audience).
- Cette initiative sera une étape conduisant à la

## Journée nationale d'action le Jeudi 9 juin.

**Thème : dénonciation des mesures fiscales qui réduisent le pouvoir d'achat des retraités** (outre les mesures sus-mentionnées, hausse de la TVA, instauration de la CASA [Cotisation Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie], augmentation de la CSG ...).

Cet accroissement de la pression fiscale s'ajoute à toutes sortes d'autres mesures défavorables comme l'indexation des retraites sur les prix et non sur les salaires

ou le report dans l'année de la revalorisation de nos pensions. Les intersyndicales dans les départements décideront des modalités d'action (rassemblements, manifestations, conférences de presse, etc.)

## En Île de France, le principe d'une manifestation est d'ores et déjà retenu.

D'autres informations suivront.

## L'action se prolongera à la rentrée de septembre.

Y aura-t-il une manifestation ? C'est en discussion. La FGR-FP n'y est pas favorable. D'autres propositions ont rencontré plus d'écho :

- en septembre, lettre ouverte des 9 organisations avec pour objectif principal la presse écrite nationale (Le Monde, par exemple) mais aussi régionale et locale.
- Organisation d'un colloque à l'automne avec la participation d'un(e) économiste et d'un(e) sociologue pour démonter l'image du retraité privilégié, montrer la réalité et exposer nos revendications.
- Mise en place d'un groupe de travail sur la loi ASV (Adaptation de la société au vieillissement), loi dont les décrets d'application tardent à paraître, dont le financement est problématique et qui ne répond pas à des problèmes cruciaux comme l'accès aux soins pour tous. **La FSU a demandé un rendez-vous à la ministre des personnes âgées et de l'autonomie, Pascale Boistard, et sera reçue le 17 mai.**

**En outre, nous continuons à porter des revendications de fond** réaffirmées par le congrès de la FSU en février au Mans et par le congrès du SNES à Grenoble en mars-avril :

- Retour à la pension-salaire continué, calculée sur le traitement des six deniers mois
- Retour à l'âge de départ à 60 ans ; 37,5 annuités pour obtenir une pension à taux plein, en prenant en compte années d'études, de stage, etc.

Le problème n'est pas qu'on ne **peut** plus mais qu'on ne **veut** plus payer les retraites car dans l'optique libérale qui s'est

imposée depuis une trentaine d'années les retraites comme les salaires sont vues comme des charges.

## Alors, en conclusion, tous dans l'action.

Daniel Tenand

1) Cette intersyndicale réunit les UCR-FO, CFTC, CGT, CGC (UCR : Union Confédérale des Retraités) ainsi que la FSU, les retraités de Solidaires la FGR-FP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique), LSR (Loisirs Solidarité Retraités), UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Agées)

2) Extinction progressive, de cette mesure de 2008 à 2013, à l'initiative de N. Sarkozy, maintenue par F. Hollande. Conséquence : **hausse d'impôt pour 1,8 millions de foyers fiscaux**. Mais en outre 650 000 retraités ont vu augmenter taxe foncière et taxe d'habitation tandis que 250 000 perdaient leur exonération (Le Figaro).

En effet plafonnement et exonération sont liés au revenu fiscal de référence, lui-même lié au nombre de parts fiscales. Si le gouvernement a pris des mesures pour corriger la hausse de l'impôt sur le revenu, Bercy a « découvert » le problème des impôts locaux à l'automne 2015 et a pris des mesures provisoires en catastrophe. La FGR dans un communiqué des 12 et 13 janvier 2016 prend acte de ces mesures mais réclame, comme la FSU et les autres organisations de l'intersyndicale, le rétablissement de cette demi-part fiscale.

3) Rapport : **1,2 Md d'€ la 1e année à mettre en regard des 60 à 80 Mds de manque à gagner du fait de la fraude fiscale**. A quand une lutte déterminée contre celle-ci plutôt que de mettre à contribution les retraités ?

**Rappel vote CAN et secrétariat de catégorie 2 au 26 mai**